Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 25 (1945)

Heft: 9

Buchbesprechung: Études bibliographiques

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES

Nous avisons nos lecteurs que nous ne sommes pas en mesure de leur procurer les livres mentionnés dans cette rubrique. Ils devront les demander à leur libraire habituel.

Louis Ruedin. LES AVANCES BANCAIRES SUR LES CRÉANCES EN CLEARING. - Thèse jur., Lausanne, 1945. In-8°, 100 pages.

Le désintéressement du créancier, en trafic de paiements avec l'étranger par clearing, ne peut intervenir qu'après règlement de sa dette, par le débiteur, auprès de l'office de compensation de son pays de résidence, à condition qu'il existe au compte des paiements du pays créancier une couverture suffisante. En attendant, le créancier ne peut obtenir les moyens liquides qui lui sont indispensables qu'en monnayant sa créance auprès d'une banque.

C'est à l'analyse du régime des avances bancaires sur les créances en clearing que s'attache l'auteur de cet ouvrage, énumérant dans une première partie les différents types d'avances; examinant en deuxième partie les rapports de droit créés en Suisse par ces avances, la situation juridique de la banque, de l'exportateur, de l'importateur, des deux offices de compensation; étudiant enfin les répercussions des accords de clearing sur le régime de l'exécution forcée.

L'auteur ne limite pas son étude à une analyse juridique approfondie des principes de base et du mécanisme du clearing, des règles de droit privé et de droit public régissant les obligations soumises au clearing, des rapports de droit privé et de droit public, de la créance de change et du concours de ces différentes créances. Il donne aussi un aperçu intéressant de la technique du clearing, de son fonctionnement économique et de la pratique bancaire des avances en clearing.

Ernst Gut. DIE GEHEIMNISSE DER EISENBAHN. (Les secrets du chemin de fer). Rédigé en collaboration avec MM. Eggenberger, Hauri, Labhardt, Miescher, Volmar, Wanner, Zehnder. — Bâle, Verlag für Wissenschaft, Technik und Industrie A. G., 1945. In-8°, 39° pages, 278 illustrations, 19 fr. s.

Les chemins de fer suisses font l'admiration de tous par leur ponctualité, leur confort, leur rapidité, par le perfectionnement de leurs installations, de leur matériel, de leur organisation et de leurs méthodes d'exploitation, par la qualité de leur personnel. Cette admiration, rien n'est mieux fait pour la renforcer que la consultation du beau livre que nous avons sous les yeux : « Les secrets du chemin de fer ».

Pour rédiger cette œuvre, M. Gut s'est adressé aux personnes les mieux qualifiées pour initier le lecteur : composé par un directeur de chemins de fer privés, par un chef de division ou un ingénieur spécialisé des Chemins de fer fédéraux, chaque chapitre est une contribution précieuse à la littérature ferroviaire internationale, en même temps qu'un aperçu condensé, instructifet d'une lecture agréable, del'histiore, de la technique et de l'organisation des chemins de fer suisses,

C'est toute la vie du rail qui est décrite dans ce livre avec ses épisodes les plus attachants : on suit la naissance d'une locomotive électrique, depuis l'établissement des plans jusqu'à la course d'essais; on apprend, de concert avec l'ingénieur, à tracer une ligne, à vaincre les difficultés, et les dangers d'un terrain montagneux, à prendre toutes les précautions indispensables à la sécurité du trafic, à juger de l'utilité et du fonctionnement d'un réseau électrifié.

Rédigé en langue allemande, cet ouvrage se lit aisément, grâce à la variété des sujets traités. Les belles photographies, les nombreux dessins et graphiques qu'il contient, en rendent la consultation attrayante, même pour celui qui ne lit pas l'allemand.

PIERRE JEAN POINTET. LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE. — Zurich, Éditions polygraphiques S. A., 1945. In-8°, 206 pages, 8 fr. s.

Une doctrine allemande récente prétend étendre à la presse les devoirs de neutralité de l'Etat, en temps de paix comme en temps de guerre.

Cette doctrine est en opposition avec la conception de la neutralité, qui n'admet de devoir de neutralité que pour l'Etat et non pour des particuliers, en temps de guerre et non en temps de paix. Le contrôle de la presse est une mesure interne décidée librement par l'Etat, dans le cadre de sa politique de neutralité, qui ne lui est donc pas imposée de l'extérieur.

Dans sa thèse sur « La neutralité de la Suisse et la liberté de la presse », M. Pointet, s'appuyant sur une documentation très riche, puisée avant tout dans les littératures suisse et allemande, fait justice de la doctrine allemande sur la neutraliré

Exposant tout d'abord, du point de vue historique et surtout juridique, le principe même de la neutralité et son application à la Suisse, dont la neutralité traditionnelle remonte à 1515 et fut reconnue d'intérêt général au Congrès de Vienne, étudiant ensuite la liberté de la presse garantie par la Constitution, l'auteur tire de ces prémisses les conclusions qui s'imposent, à savoir qu'il n'existe aucun rapport entre le droit de neutralité et la liberté de la presse, aucune obligation pour l'Etat neutre de juguler ses journaux.

Cet ouvrage apporte une contribution précieuse à l'étude du droit de neutralité. Puisse-t-il être lu et médité en Suisse comme à l'étranger afin que chacun prenne conscience de la portée véritable de la neutralité suisse qui, malgré la fin des hostilités, est trop souvent prétexte à méfiance, à malentendus et à discussions.

GERMAIN MARTIN. LES GRANDS MESSIEURS QUI FIRENT LA FRANCE. — Paris, Librairie Joseph Gibert, 1945. Iu-8°, 415 pages, 60 fr. fr.

« L'agriculture connaît la désertion des campagnes et l'abandon des cultures... Les routes, fort mal établies n'étaient plus entretenues... Les arches des ponts étaient effondrées...

L'industrie périclitait... La production drapière était quatre fois moins importante qu'avant les troubles... »

S'agit-il là d'une description de la France telle que nous venons de la connaître? Point. Nous sommes en 1562, sous le règne d'Henri IV, au sortir des guerres de religion. C'est de cette époque que part M. Germain Martin pour tracer la voie des « Grands Messieurs qui firent la France ». C'est à ce xviº siècle que l'on doit en effet les prémisses de la politique de redressement économique française. L'œuvre de Sully et de ses collaborateurs directs se répercutera de manière durable sur les institutions administratives de leurs successeurs. C'est à Laffémas en particulier que nous devons les chambres de commerce, les conseils de prud'hommes, le syndicalisme et, dans une certaine mesure, le corporatisme.

Mais que furent exactement ces « Grands Messieurs »? « Ce furent à la fois des classiques, c'est-à-dire des hommes de forte culture ayant eu le bénéfice de solides humanités, et des réalistes, c'est-à-dire des hommes capables de comprendre les mobiles qui font agir les humains afin d'utiliser leurs qualités et même leurs défauts pour les faire contribuer à la grandeur de l'Etat. Ils devaient plus au mérite qu'à l'intrigue ».

Après le second empire : « Le rôle de « Grand Monsieur » ne sera possible que lorsque les circonstances graves pousseront la Nation à chercher un sauveur qui mettra au service de la collectivité ses qualités intellectuelles et morales. Et généralement, il n'aura le bénéfice que d'une reconnaissance posthume ».

Dans ce vaste panorama, M. Germain Martin a le grand mérite de situer chaque artisan en face de l'apport particulier qu'il a donné à l'œuvre commune. Signalons tout spécialement une étude alerte qui nous révèle le grand chimiste Lavoisier s'occupant de rechercher les causes de la rareté des bestiaux sur les marchés et en particulier sur celui de la capitale, d'améliorer l'éclairage des rues, la qualité des blés, créant le système monétaire décimal actuel, suivant de près la fabrication des assignats, formulant des revendications fiscales, étudiant la création de caisses d'assurances en faveur du peuple contre la misère et la vieillesse.

Un livre riche d'expériences, actuel, réconfortant.

MARCEL CROZET-FOURNEYRON. RESPONSABILITÉ.—
Paris, Société d'études et de diffusion de l'idée française, avril 1945. In-8°, 96 pages, 20 fr. fr.

Des vérités premières sur l'économie actuelle, sur les différents régimes d'économie dirigée, sur le libéralisme, sur la fonction patronale, la responsabilité de l'individu que l'auteur voudrait voir prendre davantage au sérieux.

Rien de nouveau, une tendance un peu inquiétante au retour aux vieilles formules, beaucoup d'axiomes qu'il est peut-être bon de répéter.

HENRY LAUFENBURGER. RECONSTRUCTION DE L'ÉCO-NOMIE FRANCAISE. — Paris, Société d'éditions économiques et sociales, 1945. In-8°, 53 pages, 25 fr. fr.

Ce mémoire est le fruit d'échanges de vues qui ont eu lieu sous l'occupation au sein d'un groupe d'économistes et d'industriels. Félicitons-nous que la rédaction en ait été confiée à une personnalité bien connue de nos lecteurs, mieux désignée que toute autre pour lui assurer élévation de pensée, richesse de l'expérience, sérieux de la documentation et de l'inspiration scientifique.

Les problèmes de la reconstruction française sont envisagés sous quatre aspects : l'équilibre de l'agriculture et de l'industrie, l'organisation industrielle, les prix et les revenus, la monnaie, le change et les finances publiques.

Chacun de ces chapitres définit le problème qu'il traite et propose des solutions constructives qui s'inspirent des notions les plus saines de l'économie traditionnelle.

Le mérite essentiel de cette brochure réside à nos yeux dans le fait qu'elle présente les questions agricole, industrielle, monétaire et sociale comme les parties d'un tout qui ont l'une sur l'autre des répercussions et doivent être résolues en fonction l'une de l'autre. Vouloir séparer par exemple les problèmes de prix et de salaires des problèmes de production et de finances, c'est négliger un des aspects essentiels de l'économie.

Nous avons reçu:

- J. WULLUS-RUDIGER. LA BELGIQUE ET SES ALLIÉS, 1940-1945. — Bruxelles, Ch. Bulens, S. A., In-16, 32 pages, 10 fr. fr.
- FERNAND MOTTE. QUELQUES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR CERTAINES FONCTIONS DE L'INDUSTRIE. — Paris, Société d'éditions économiques et sociales, 1945. In-16, 68 pages, 30 fr. fr.
- CIRCULAIRE B 5. LES CONSEILS D'ENTREPRISES ET LES COMITÉS MIXTES DE PRODUCTION. — Paris, Société d'éditions économiques et sociales, 1945. In-16, 48 pages, 20 fr. fr.
- FERRIER LULLIN ET CIE. 150 ANS DE BANQUE (1795 à 1945) Genève, 1945, In-16, 39 pages.
- ANNUAIRE JAUNE. TOUTE LA FRANCE PROFES-SIONNELLE. — Paris, Les éditions commerciales de France S. A., 1945. 2 volumes, In-XXVII, 4.492 pages, 800 fr. fr.

Cet annuaire comprend tous les abonnés au téléphone de France (Paris compris) classés par rubriques professionnelles et à l'intérieur de la profession, par départements et communes.